

ORLETTO CAPITAL II INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

ORLETTO CAPITAL II INC. ANNONCE UN ACCORD POUR UNE OPÉRATION ADMISSIBLE AVEC CHARBONE CORPORATION

Québec, Québec, le 3 août 2021 – Orletto Capital II inc. (TSXV : OLT.P) (la « **Société** » ou « **Orletto** »), une société de capital de démarrage inscrite à la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** »), a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une lettre d'entente en date du 8 avril 2021 avec Corporation CHARBONE (« **Charbone** ») à l'égard d'un projet de regroupement de sociétés en vertu duquel Orletto acquerra toutes les actions émises et en circulation de Charbone, par le biais d'une fusion triangulaire entre Orletto, Charbone et une filiale à part entière d'Orletto (l'« **Opération proposée** »). Il est prévu que l'Opération proposée constituera l'« opération admissible » d'Orletto conformément à la Politique 2.4 – Sociétés de capital de démarrage de la Bourse. La lettre d'entente remplace la lettre d'entente conclue entre Orletto et Enerdro Inc. (« **Enerdro** ») le 6 janvier 2021 (la « **Lettre d'entente Enerdro** »).

Charbone avait initialement prévu transférer ses activités hydroélectriques à Enerdro tout en poursuivant ses activités de développement dans le domaine de l'hydrogène vert. Après une révision des marchés potentiels, Charbone a choisi de conserver et de poursuivre ses activités dans les deux marchés de l'hydroélectricité et de l'hydrogène vert au sein de Charbone et a mutuellement convenu de mettre fin à la Lettre d'entente Enerdro, avec l'accord d'Orletto, le 6 avril 2021.

À propos de Charbone

Charbone est régie et constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* depuis le 17 avril 2019.

Charbone est un gestionnaire d'énergie renouvelable qui fournit des solutions énergétiques propres et fiables de centrales hydroélectriques avec des opérations et activités limitées. Charbone entend devenir un producteur d'hydrogène vert qui fournira une solution respectueuse de l'environnement pour des utilisations industrielles et commerciales.

Le 29 juin 2021, Charbone a effectué, par l'entremise de sa filiale à part entière, CHARBONE Corporation USA, sa première acquisition depuis sa constitution, Stuwe and Davenport Partnership, LLC (« **Stuwe and Davenport LLC** »), une centrale hydroélectrique de 0,2 MW située au Vermont pour un montant de 470 000 \$ payé en espèces. La centrale hydroélectrique du Vermont comprend un accord d'achat d'électricité de 20 ans avec Cabot Hosiery Mills Inc. Stuwe and Davenport est située dans la municipalité de Northfield où elle possède un barrage construit en 1983 sur la Dog River. La centrale hydroélectrique était exploitée par Gravity Renewables, Inc., une société établie au Colorado, de 2015 à 2021.

Le 27 juillet 2021, Charbone a annoncé la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans avec une option de renouvellement de 10 ans sur un terrain de 390 686,89 pieds carrés à Sorel-Tracy, et ce, moyennant un loyer annuel de 78 000 \$. Charbone a l'intention de construire sa première usine de production d'hydrogène de 0,5 MW au cours du dernier trimestre de 2021. Par ailleurs, les plans progressent afin de démarrer la production d'hydrogène vert à Sorel-Tracy d'ici juin 2022.

Après l'achat de la centrale hydroélectrique du Vermont, Charbone a l'intention de poursuivre l'acquisition de centrales hydroélectriques de 0,2 MW à 25 MW aux États-Unis où la Société a identifié des acquisitions potentielles d'actifs de plus de 1 500 MW. À travers l'acquisition et la consolidation de petites centrales hydroélectriques, la Société prévoit générer des revenus fixes pendant le déploiement de ses usines de production d'hydrogène vert à travers l'Amérique du Nord.

À mesure que le marché de l'hydrogène évolue, Charbone prévoit utiliser ses centrales hydroélectriques pour fournir de l'énergie propre à ses usines de production d'hydrogène vert dans le but de réduire les émissions de carbone, mais également de réduire les coûts de production. Les coûts énergétiques sont actuellement une composante importante du prix de l'hydrogène et la capacité à contrôler et à réduire ses coûts permettra à la Société d'offrir plus compétitive par rapport aux autres méthodes de production d'hydrogène.

Buckell Trust, dont le fiduciaire est Dave B. Gagnon, 9029-6799 Québec inc., appartenant à Daniel Charette et JURAFE Trust, dont le fiduciaire est Stéphane Dallaire, détiennent respectivement, directement ou indirectement, 8 611 343 actions, 7 151 793 actions et 5 692 244 actions dans le capital de Charbone, ce qui représentent un total de 88,5 % des actions avec droit de vote de Charbone.

Sommaire des informations financières de Charbone

Le tableau suivant présente des informations dans les états financiers sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Stuve and Davenport LLC. Ces informations sont tirées des états financiers non audités de Stuve and Davenport LLC pour les exercices terminés les 31 décembre 2020, 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018. En lien avec l'Opération proposée, Charbone fournira ses états financiers consolidés en date du 30 juin 2021.

	Exercice fiscal terminé le 31 décembre 2020 (non audité)⁽¹⁾	Exercice fiscal terminé le 31 décembre 2019 (non audité)	Exercice fiscal terminé le 31 décembre 2018 (non audité)
Revenus	10 041 \$	281 302 \$	343 387 \$
Pertes nettes	(279 115 \$)	(503 037 \$)	(393 790 \$)
Ajustements⁽²⁾			
+Amortissement et dépréciation	129 746 \$	310 801 \$	302 127 \$
+Intérêts	45,735 \$	47 822 \$	49 827 \$
+Frais de gestion	69 156 \$	262 585 \$	297 868 \$
+Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	----- \$	64 776 \$	----- \$
BAIIA ajusté	(34 478 \$)	182 947 \$	256 032 \$

- (1) Stuwe and Davenport LLC a été en exploitation pendant seulement un (1) mois en 2020 en raison de la résiliation du contrat avec Northfield Electric Department. Le nouveau contrat pour l'interconnexion sur le site de Cabot Hosiery Mills inc. a été conclu avant l'acquisition de Charbone. Le contrat a une durée de 20 ans pour Stuwe and Davenport LLC et la direction de Charbone s'attend à redémarrer la production d'hydroélectricité d'ici la fin du mois de septembre 2021.
- (2) Charbone croit que le BAIIA ajusté est une mesure importante pour analyser sa rentabilité d'exploitation sans être influencée par les décisions de financement, les éléments hors caisse, les stratégies d'impôts sur le revenu et les frais de gestion qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation de l'entreprise. La comparaison avec les pairs est également plus facile, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement. Chacune de ces mesures financières non-IFRS n'est pas une mesure du bénéfice ou des flux de trésorerie reconnue par les normes internationales d'information financière (IFRS) et n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS. La méthode de calcul de ces mesures financières peut différer des méthodes par d'autres émetteurs et, par conséquent, la définition de ces mesures non-IFRS peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont avertis que les mesures financières non-IFRS ne doivent pas être interprétées comme une alternative aux résultats nets déterminés conformément aux IFRS en tant qu'indicateurs de la performance de Charbone ou aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation en tant que mesures de la liquidité et des flux de trésorerie.

Sur la base des états financiers non audités de Charbone pour le trimestre terminé le 31 mars 2021, Charbone a un actif à court terme total d'environ 1 400 000 \$, un passif à court terme total d'environ 130 000 \$, et des débentures convertibles de 2 000 000 \$. En date du 31 décembre 2020, Charbone n'avait aucun actif et aucun revenu et des pertes de 360 000 \$. Avec la centrale hydroélectrique du Vermont nouvellement acquise, Charbone prévoit commencer à générer des revenus à partir de septembre 2021.

L'Opération proposée et le financement concomitant

Charbone a présentement 24 243 367 actions de catégorie A émises et en circulation (les « **Actions ordinaires Charbone** ») ainsi que des débentures convertibles pour un montant total de 2 395 845 \$ qui peuvent être converties le ou avant le 31 décembre 2023 en actions de catégorie A dans le contexte d'un événement important tel que l'Opération proposées (les « **Débentures existantes Charbone** ») qui seront converties en Actions ordinaires Charbone à la clôture de l'Opération proposée.

Dans le cadre de l'Opération proposée, Charbone effectuera un placement privé (le « **Placement privé Charbone** ») de reçus de souscription de Charbone (les « **Reçus de souscription** ») pour un montant minimum de 5 000 000 \$ CA, qui seront entiercés auprès d'un agent des reçus de souscription. Le prix de chaque Reçu de souscription sera déterminé en fonction des conditions du marché au moment de la clôture. Une fois les conditions de libération de l'entiercement satisfaites, ce qui inclut la conclusion de l'Opération proposée, chaque Reçu de souscription devrait être exercé, sans paiement d'une contrepartie supplémentaire et sans autre action de la part de son détenteur, pour une Action ordinaire Charbone. Le 5 juillet 2021, Charbone a conclu une lettre d'entente avec Valeurs mobilières Desjardins inc. pour agir en tant qu'agent (l'« **Agent** ») qui s'engage à déployer des « efforts commerciaux raisonnables » pour le Placement privé Charbone et, dans le cadre duquel Charbone paiera, dans le cas où le Placement privé Charbone est complété, une commission à la clôture égale à 8 % du produit brut obtenu de tous les investisseurs ainsi qu'à émettre un nombre de bons de souscription égal à 8 % du nombre de titres émis dans le cadre du Placement privé Charbone (les « **Bons de souscription de l'Agent** »). Le prix d'exercice des Bons de souscription de l'Agent sera égal au prix des titres émis dans le cadre du Placement privé Charbone. La durée d'exercice des Bons de souscription de l'Agent sera de 24 mois à compter de la clôture du Placement privé Charbone. Charbone paiera également une commission de 100 000 \$ CA à l'Agent à la clôture du Placement privé Charbone, par l'émission de titres à un prix égal au prix par titre émis en vertu du Placement privé Charbone.

L'Opération proposée sera réalisée par le biais d'une fusion triangulaire en vertu de laquelle une filiale à part entière d'Orletto (« **Orletto Subco** »), fusionnera avec Charbone conformément à une convention de fusion (la « **Convention de fusion** »). Orletto acquerra la totalité des Actions ordinaires Charbone en contrepartie de l'émission d'Actions ordinaires Orletto qui représenteront 82 % de toutes les Actions ordinaires Charbone à la clôture de l'Opération proposée après la conversion des Débentures existantes Charbone, mais avant la clôture du Placement privé Charbone. Le ratio d'échange demeure un sujet de discussion entre Orletto et Charbone. En outre, toutes les Actions ordinaires Charbone émises et en circulation après l'exercice des Reçus de souscription seront échangées contre des Actions ordinaires Orletto aux mêmes termes et conditions. Les Bons de souscription de l'Agent émis par Charbone seront échangés pour des Bons de souscription de l'Agent par Orletto avec les ajustements requis, selon le même ratio que pour l'émission des Actions ordinaires Orletto en échange de toutes les Actions ordinaires Charbone émises et en circulation.

La société issue de la fusion d'Orletto Subco et de Charbone sera détenue à 100 % par Orletto (l'« **Émetteur résultant** »). À la conclusion de l'Opération proposée, l'Émetteur résultant changera alors son nom pour « Corporation CHARBONE » (le « **Changement de nom** ») afin de poursuivre ses activités. La réalisation de l'Opération proposée reste soumise à un certain nombre de conditions, dont, entre autres : la réception de tous les consentements, ordonnances et approbations nécessaires; la remise des états financiers audités d'Orletto; les états financiers audités de Charbone pour l'exercice du 31 décembre 2020; aucun changement important défavorable dans les activités, affaires ou opérations d'Orletto; aucun changement important défavorable dans les activités, affaires ou opérations de Charbone; l'examen, à la seule satisfaction de Charbone, de la situation financière, de l'activité, des propriétés, des titres, des actifs et des affaires d'Orletto; l'examen, à la seule satisfaction d'Orletto, des actifs de Charbone et de la situation financière et des activités de Charbone; l'approbation de l'Opération proposée par le conseil d'administration de chacune d'Orletto et de Charbone; la conclusion d'accords définitifs dans une forme et un contenu satisfaisant pour les parties; la convention d'entiercement de la Bourse doit avoir été conclue; le conseil d'administration d'Orletto doit être composé de cinq administrateurs; Orletto ne doit pas avoir entrepris d'activités autres que celles liées à la réalisation de l'Opération proposée et à la conclusion de la Convention de fusion.

Il n'y a aucune garantie que toutes les approbations réglementaires nécessaires seront obtenues.

Sommaire des dirigeants de l'Émetteur résultant

Il est prévu que, simultanément à la clôture de l'Opération proposée, le conseil d'administration et la direction d'Orletto soient reconstitués. Les détails concernant les administrateurs proposés de l'Émetteur résultant seront fournis dans un communiqué de presse ultérieur. Les administrateurs proposés exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de l'Émetteur résultant suivant la clôture, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés ou élus. Les principaux dirigeants de l'Émetteur résultant seront Dave B. Gagnon en tant que président et chef de la direction, Stéphane Dallaire en tant que chef de la direction financière et responsable du financement, et Daniel Charette à titre de chef des opérations.

Des renseignements biographiques supplémentaires sur les administrateurs et dirigeants proposés de l'Émetteur résultant sont fournis ci-dessous :

Dave B. Gagnon – Président et chef de la direction

Dave B. Gagnon est un entrepreneur en technologies climatiques depuis plus de 25 ans. Avec sa vision et sa capacité à établir des partenariats stratégiques, il a développé plusieurs entreprises internationales en les engageant dans des projets de grande envergure avec des entités publiques. Il a également été un pionnier dans la mise en œuvre de politiques de développement durable qui deviendraient plus tard une pratique courante dans de nombreuses industries.

En 1998, M. Gagnon s'est joint à ExportDev, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, où il a assisté d'autres entrepreneurs à faire croître leur entreprise et où il a acquis une connaissance approfondie des marchés financiers. Après son avoir œuvré pour le plus grand fonds de pension du Québec, il est revenu à sa passion entrepreneuriale et a poursuivi sa vision en démarrant ses propres entreprises.

En 2000, il a fondé l'entreprise manufacturière d'éoliennes AAER Inc. Après l'acquisition de l'entreprise AAER Inc. par Pioneer Power Solutions Inc. en 2010, M. Gagnon a fondé Tantalex Resources Inc. en 2012, une société d'exploration et de développement de lithium et de tantale cotée à la Bourse, pour laquelle il était chef de la direction jusqu'en 2019.

M. Gagnon est actuellement actionnaire principal et président-directeur général de Charbone, un fournisseur d'énergie à zéro émission de carbone qui est impliquée dans des opérations d'hydrogène vert et d'hydroélectricité.

Stéphane Dallaire – Chef de la direction financière et responsable du financement

Stephane Dallaire est un gestionnaire de niveau exécutif avec 25 ans d'expérience dans la direction d'opérations financières, de placements privés, de fusions et acquisitions et de cessions d'actifs dans les secteurs des hautes technologies, du divertissement, des télécommunications, des technologies l'informatique, des technologies solaires et énergétiques. Il a participé à plus des partenariats financiers et stratégiques au niveau international où il a joué un rôle clé dans la mise en œuvre et la fourniture de solutions à forte croissance pour de grandes institutions.

M. Dallaire a passé de nombreuses années dans le secteur des énergies renouvelables en tant que gestionnaire d'investissement chez Hydro-Québec - Capitech de 2001 à 2002 et en tant que chef des finances et vice-président principal du développement des affaires chez ICP Solar Technologies en 2003. DE 2014 à 2018, il était associé directeur chez Towerlook/Fidenti Global Partners, une firme d'investissement boutique à Montréal, ainsi que président-directeur général de Platinum Corporation, une société de logiciels de DSE. Il a par ailleurs démontré une expertise en évaluation financière, en capital de risque et en placements privés à la Société générale de financement du Québec de 1998 à 2001, puis, de 2004 à 2013, en tant que conseiller indépendant où il a aidé des entreprises à augmenter leur valeur et à améliorer leur performance.

Reconnu comme spécialiste IT-Finance, M. Dallaire a également récemment reçu sa certification en intelligence artificielle du MIT Sloan School of Management.

Titulaire des titres CFA, CMA, CPA et CPA (É.-U.), M. Dallaire détient également un B.A.A de HEC Montréal en finance (1995), un EMBA (2003) et un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité de l'Université du Québec (2007). Il est également membre du CFA Institute, de l'Ordre des CPA du Québec, du Illinois Board of Examiners et du Illinois Department of Financial and Professional Regulation.

Daniel Charette – Chef des opérations

Daniel Charette est un vétéran dans le domaine de l'énergie renouvelable et un entrepreneur qui gère de nombreuses entreprises d'énergie durable depuis plus de 30 ans. Au début, lorsque l'industrie de l'énergie éolienne canadienne a commencé à être considérée comme une solution viable, il est devenu un dirigeant de renom sur les marchés des énergies renouvelables.

En 1998, il a été nommé directeur de la fabrication par le manufacturier danois d'éoliennes NEG Micon A/S pour mettre en place la première usine d'assemblage de nacelles d'éoliennes au Canada. De 1999 à 2002, il a créé le premier centre régional d'exploitation et d'entretien des éoliennes au Canada, pour ce qui était alors le plus grand parc éolien d'Amérique du Nord. De 2002 à 2005, il a agi à titre de responsable des ventes nationales de NEG Micon A/S pour le Canada et pour Vestas Wind Systems A/S. En 2005, il a rejoint Brookfield Renewable Partners LP en tant que directeur du développement des affaires pour la division des énergies renouvelables.

En 2006, il a rejoint AAER inc. en tant que vice-président principal. AAER inc. était le premier fabricant d'éoliennes purement canadien. Suite au rachat d'AAER inc. par Pioneer Power Solutions Inc., il a été nommé président de Pioneer Wind Energy Systems Ltd. Il a ensuite rejoint la filiale canadienne de NRG Systems, Inc. à titre de directeur des opérations pour la division de fabrication et d'installation des tours météorologiques. Plus récemment, il a occupé le poste de chef de projet chez Leader Resources Services Corp. pour la construction de projets d'énergie éolienne, solaire et de stockage.

M. Charette a siégé sur divers conseils d'administration et conseils d'associations, dont le conseil d'administration de l'Association canadienne de l'énergie éolienne pendant neuf ans, l'Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable pendant deux ans et la Latin Wind Energy Association pendant 3 ans.

Initiés

Il est prévu que les personnes suivantes seront des initiés de l'Émetteur résultant : Dave B. Gagnon, Daniel Charette et Stéphane Dallaire, soient personnellement ou par l'intermédiaire de leur société de gestion.

Parrainage de l'Opération admissible

Le parrainage d'une Opération admissible est exigé par la Bourse, à moins d'une dispense ou d'une renonciation conformément aux politiques de la Bourse. Orletto a l'intention de demander une dérogation aux exigences de parrainage conformément aux politiques de la Bourse, mais rien ne garantit qu'une telle dérogation sera accordée.

Autres informations relatives à l'Opération proposée

L'Opération proposée ne constituera pas une « opération admissible auprès de personnes ayant un lien de dépendance » (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse) pour Orletto. Par conséquent, l'Opération proposée ne nécessitera pas l'approbation des actionnaires d'Orletto.

Aucune commission d'intermédiaire n'est payable dans le cadre de l'Opération proposée.

L'Opération proposée nécessitera l'approbation des actionnaires de Charbone. Charbone a l'intention de tenir une assemblée des actionnaires pour obtenir toutes les approbations nécessaires.

Conformément aux politiques de la Bourse, les Actions ordinaires d'Orletto sont actuellement suspendues de la négociation et le resteront jusqu'à ce que la Bourse le détermine, ce qui, selon les politiques de la Bourse, pourrait ne pas se produire avant la réalisation de l'Opération proposée.

D'autres mises à jour, y compris des informations financières concernant Charbone, sa filiale Charbone Corporation USA et des détails concernant les administrateurs proposés de l'Émetteur résultant, seront fournies dans un communiqué de presse ultérieur. De plus, des informations supplémentaires concernant l'Opération proposée, Orletto, Charbone et l'Émetteur résultant seront fournies dans la déclaration de dépôt qui sera déposée par la Société en relation avec l'Opération proposée et qui sera disponible en temps voulu sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Note d'avertissement

La réalisation de l'opération est conditionnelle, notamment, à l'obtention du consentement de la Bourse et, si elle est requise par les exigences de la Bourse, à l'approbation de la majorité des actionnaires minoritaires. S'il y a lieu, la clôture de l'opération doit faire l'objet de l'approbation des actionnaires. Rien ne garantit que l'opération sera réalisée et que, si elle l'est effectivement, elle le sera dans sa forme proposée.

Les investisseurs doivent savoir que, à l'exception des renseignements fournis dans la déclaration de changement à l'inscription par la direction devant être préparée pour les besoins de l'opération, les renseignements publiés ou reçus à l'égard de l'opération peuvent ne pas être tous exacts ou complets; par conséquent, les investisseurs ne devraient pas s'y fier. La négociation des titres d'une SCD doit être considérée comme hautement spéculative.

La Bourse de croissance TSX inc. ne s'est nullement prononcée sur le bien-fondé de l'opération projetée, et n'a ni approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué.

Toutes les informations contenues dans ce communiqué de presse concernant Orletto et Charbone ont été fournies par les parties, respectivement, pour être incluses dans le présent document, et Orletto et ses administrateurs et dirigeants respectifs se sont fiés à Charbone pour toute information concernant Charbone.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre de vente de l'un quelconque titre des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine intitulée U.S. Securities Act, telle qu'amendée (la « Loi de 1933 »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes américaines (U.S. Persons), à moins qu'elles ne soient enregistrées en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières d'un État ou qu'une exemption à cet enregistrement ne soit disponible.

Les informations contenues dans le présent communiqué de presse comprennent certaines informations et déclarations concernant la vision de la direction sur les événements futurs, les attentes, les plans et les perspectives qui constituent des énoncés prospectifs, y compris les déclarations relatives à la réalisation de l'Opération proposée, aux activités proposées de l'Émetteur résultant, à la réalisation du Placement privé de Charbone, aux dirigeants proposés de l'Émetteur résultant, à la réalisation du Changement de nom, aux exigences de parrainage de la Bourse et à la demande de dérogation prévue, les approbations des actionnaires, des administrateurs et des autorités de réglementation, ainsi que les communiqués de presse et les informations à venir. Ces déclarations sont basées sur des hypothèses qui sont sujettes à des risques et incertitudes et de divers facteurs, les résultats réels, les attentes, les réalisations ou les performances d'Orletto et de Charbone peuvent différer sensiblement de ceux anticipés et indiqués dans ces énoncés prospectifs. Bien qu'Orletto et Charbone estiment que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, ils ne peuvent garantir que les attentes de ces énoncés prospectifs s'avèreront exactes. Sauf si la loi l'exige, Orletto et Charbone n'ont pas l'intention et n'assument aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés

prospectifs afin de refléter les résultats réels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, de changements d'hypothèses, de changements de facteurs affectant les énoncés prospectifs ou autrement.

Coordonnées

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Benoit Chotard

Président, Chef de la direction et
Administrateur

Capital Orletto II Inc.

Téléphone : 778-996-4676

Courriel : benoitshotard@shaw.ca

Dave B. Gagnon

Chef de la direction et Président du
Conseil d'administration

Corporation Charbone

Téléphone : 450-524-0067

Courriel : dg@charbone.com

Stéphane Dallaire

Chef de la direction financière et
responsable du financement
corporatif

Corporation Charbone

Téléphone : 514-234-2544

Courriel : sd@charbone.com